



RAPPORT ANNUEL

**2019
2020**

CSSMI

Rubriques

1 PRÉSENTATION

- A. Le mot de la directrice générale

2 INSTANCES

- A. Le conseil des commissaires
- B. Le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires*
- C. Le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
- D. Le comité de parents

3 PORTRAIT

- A. Les élèves
- B. Les ressources humaines et matérielles
- C. Le territoire (établissements et services administratifs)

4 OBLIGATIONS LÉGALES

- A. La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères
- B. Les états financiers
- C. La lutte contre l'intimidation et la violence
- D. La protectrice de l'élève
- E. La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

5 RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

- A. Le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR)
 - Introduction (contexte)
 - Résultats des indicateurs

6 REMERCIEMENTS

NOTE

Le 15 juin 2020, les commissions scolaires sont devenues des centres de services scolaires. Considérant que ce Rapport annuel couvre l'année scolaire 2019-2020, le terme commission scolaire sera utilisé dans cette parution.

Présentation



NATHALIE JOANNETTE
Directrice générale



DOMINIQUE ROBERT
Directeur général adjoint



JEAN-FRANÇOIS LEBEAU
Directeur général adjoint



SYLVAIN BRUNEAU
Directeur général adjoint



NATHALIE DENNENY
Directrice générale adjointe

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

UNE ANNÉE HORS DE L'ORDINAIRE

Bien que l'année scolaire 2019-2020 devait se vivre sous le signe de la continuité en ce qui a trait à la réalisation des objectifs du **Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)**, celle-ci a été ponctuée de changements marquant à tout jamais l'histoire du Québec.

D'une part, dès le mois d'octobre, le ministère de l'Éducation a déposé son projet de loi 40 (Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires), lequel a été adopté le 8 février, sous bâillon, à l'Assemblée nationale. Parmi les changements annoncés, mentionnons les suivants :

- La transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires;
- La fin immédiate des conseils des commissaires;
- Le remplacement du conseil des commissaires et du comité exécutif par un conseil d'administration (CA) de 15 membres représentant le personnel, les parents et la communauté.

Ainsi, le rôle des commissaires a pris fin abruptement dès l'entrée en vigueur de la Loi. Nous tenons à témoigner notre reconnaissance envers ces hommes et ces femmes qui ont choisi l'éducation en occupant avec conviction, au fil des ans, le rôle d'élus scolaires. Leur engagement envers l'école publique mérite d'être souligné.

D'autre part, le 13 mars 2020, la fermeture complète de tous les établissements scolaires, due à la pandémie de la COVID-19, nous a tous pris par surprise et nous a obligés à revoir nos modes de vie, tant sur les plans personnel, familial que professionnel.

Cette gestion de crise hors du commun a mis en valeur la grande capacité d'adaptation et la résilience de la communauté éducative. Le soutien des services administratifs envers les établissements, l'entraide au sein du personnel et la collaboration entre l'école et les familles nous ont permis de rester centrés sur notre mission : la réussite de nos élèves.

Cette pandémie nous a aussi forcés à prendre un virage sans précédent sur le plan des technologies de l'information. Face à l'urgence de la situation, l'ouverture et la gestion proactive du personnel ont contribué à faire des pas de géants pour le bénéfice des élèves. Du jour au lendemain, afin de demeurer en contact avec les élèves, nous sommes passés de l'appropriation des outils à l'enseignement à distance, et ce, en quelques semaines. Les habiletés d'adaptation de toute l'équipe se sont révélées, tout comme le sentiment de compétence quant à l'utilisation de la technologie à des fins pédagogiques et administratives.

Enfin, comme première année à titre de directrice générale, je suis extrêmement fière de notre communauté éducative, car l'élève est demeuré au cœur de nos préoccupations. Malgré ce contexte de grands changements, notre organisation, reconnue pour son efficience, a poursuivi sa mission éducative dans le respect des valeurs qui la caractérisent, soit la collaboration, la bienveillance et la rigueur.

En terminant, nous tenons à remercier les parents, les membres du personnel et les partenaires pour leur contribution à la réussite de nos élèves.

Nathalie Joannette
Directrice générale

Instances

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES



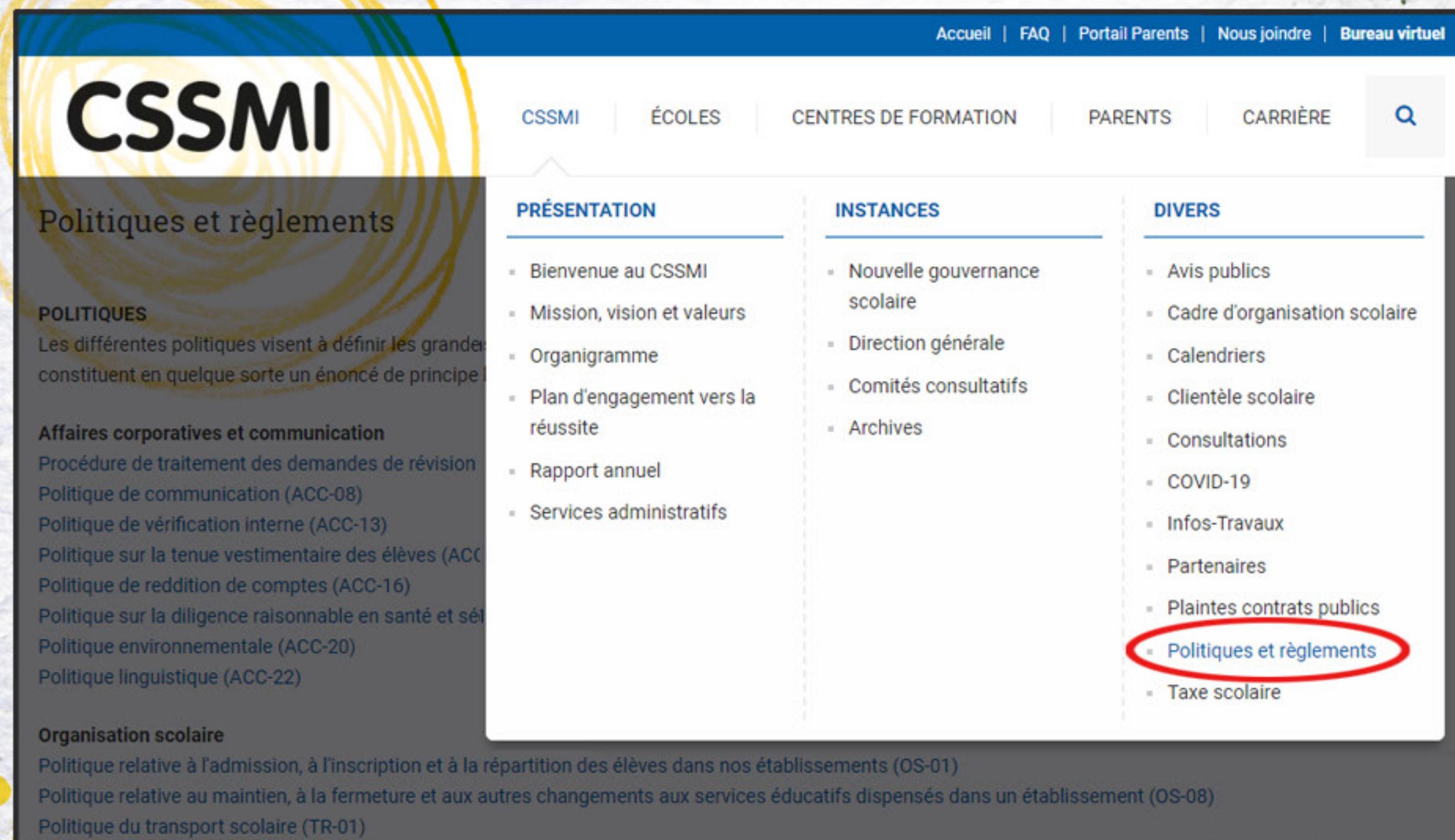
DERRIÈRE (GAUCHE À DROITE) : M^{me} Julie Gaouette, M. Christian Slachetka, M. Denis Chabot, M^{me} Johanne Beaulieu, M^{me} Sandra East, M. Francis Le Quellec, M. Martin Viau, M. Antonio Ciarciaglino.

DEVANT (GAUCHE À DROITE) : M^{me} Lola St-Pierre, M^{me} Marie-Hélène St-Georges, M^{me} Paule Fortier, présidente, M^{me} Nathalie Joannette, directrice générale, M^{me} Josée Bastien, M^{me} Danielle Laramée, M^{me} Émilie Caron, M^{me} Karine Lefrançois et M. Gautier Njokou Tchoutang.

Instances

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Au cours de l'année scolaire 2019-2020,
la commissaire à l'éthique n'a reçu
aucune plainte concernant le
*Code d'éthique et de déontologie
des commissaires.*



The screenshot shows the CSSMI website interface. The top navigation bar includes links for Accueil, FAQ, Portail Parents, Nous joindre, and Bureau virtuel. Below this, a secondary navigation bar lists CSSMI, ÉCOLES, CENTRES DE FORMATION, PARENTS, and CARRIÈRE. The main content area is divided into three columns: PRÉSENTATION, INSTANCES, and DIVERS. The INSTANCES column lists several items, with 'Politiques et règlements' circled in red. The DIVERS column lists various topics, including 'Politiques et règlements' which is also circled in red. The left sidebar contains a list of policies and regulations, including 'Politiques et règlements', 'Affaires corporatives et communication', and 'Organisation scolaire'.

CSSMI

Accueil | FAQ | Portail Parents | Nous joindre | Bureau virtuel

CSSMI | ÉCOLES | CENTRES DE FORMATION | PARENTS | CARRIÈRE

Politiques et règlements

POLITIQUES
Les différentes politiques visent à définir les grandes lignes de la politique de l'école en quelque sorte un énoncé de principe.

Affaires corporatives et communication
Procédure de traitement des demandes de révision
Politique de communication (ACC-08)
Politique de vérification interne (ACC-13)
Politique sur la tenue vestimentaire des élèves (ACC-16)
Politique de reddition de comptes (ACC-16)
Politique sur la diligence raisonnable en santé et sécurité
Politique environnementale (ACC-20)
Politique linguistique (ACC-22)

Organisation scolaire
Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)
Politique relative au maintien, à la fermeture et aux autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement (OS-08)
Politique du transport scolaire (TR-01)

PRÉSENTATION

- Bienvenue au CSSMI
- Mission, vision et valeurs
- Organigramme
- Plan d'engagement vers la réussite
- Rapport annuel
- Services administratifs

INSTANCES

- Nouvelle gouvernance scolaire
- Direction générale
- Comités consultatifs
- Archives

DIVERS

- Avis publics
- Cadre d'organisation scolaire
- Calendriers
- Clientèle scolaire
- Consultations
- COVID-19
- Infos-Travaux
- Partenaires
- Plaintes contrats publics
- Politiques et règlements**
- Taxe scolaire

**VOUS POUVEZ CONSULTER
le Code d'éthique et de déontologie des commissaires (SIP-14)**

à l'adresse suivante :

www.cssmi.qc.ca

sous l'onglet CSSMI – Divers – Politiques et règlements

ou :

[Cliquez ici](#)

Pour consultation immédiate

**RAPPORT
ANNUEL** 2019
2020

CSSMI

Instances

LE COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

Au cours de l'année 2019-2020, le CCSEHDAA a poursuivi ses efforts pour améliorer son rayonnement auprès des parents des EHDA et des autres parents de la CSSMI.



Christian Slachetka
Président du comité
CSEHDAA 2019-2020

Voici les faits saillants de ses travaux :



La semaine de la différence a eu lieu du 2 au 6 décembre 2019 sous le thème Épique et Atypique. Trois affiches différentes ont été créées et envoyées dans les écoles, représentant des personnalités atypiques connues des enfants : des parents, Yoda et Terry Fox. Les forces de chacun étaient inscrites sur les affiches, ainsi qu'une indication amenant les élèves à se questionner. Deux cent vingt-cinq affiches ont été envoyées au comité, en provenance de 12 écoles primaires et de 5 écoles secondaires. Puisqu'un concours était rattaché à l'activité, sept élèves (affiches sélectionnées) ont reçu une carte-cadeau de 50 \$. Par tirage au sort parmi toutes les affiches reçues, 12 élèves se sont mérité une carte-cadeau de 25 \$ et 1 élève a reçu une carte-cadeau de 10 \$. Chacun des 225 participants a reçu un certificat de participation. Les réalisations des jeunes ont été affichées au centre administratif.

Le 4 décembre 2019, une conférence a été présentée aux élèves et à leurs parents. Alexandre Morais, comédien-animateur très aimé des jeunes, a motivé les adolescents à entretenir et à enrichir leur véritable passion, ou celles qu'ils découvriront dans les prochains mois, dans les prochaines années. Cette soirée a connu beaucoup de succès parmi les jeunes spectateurs, autant ceux du primaire que du secondaire, et leurs parents.



Dans le cadre des rencontres mensuelles du comité ou lors de rencontres en soirée ouvertes à tous, des présentations sur des sujets d'intérêt ont eu lieu :

- *Suivi de la localisation des groupes 2019-2020*, par Mme Isabelle Guay, directrice adjointe du service de l'organisation scolaire de la CSSMI.
- *Présentation conjointe de la localisation des groupes EHDA 2020-2021*, par le service de l'organisation scolaire et celui de la formation générale des jeunes de la CSSMI.



Conférence offerte en soirée présentée au grand public :
Pour y voir plus clair dans l'organisation des services aux élèves HDAA du primaire à la CSSMI

Instances

LE COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (SUITE...)



La représentativité à diverses instances et aux formations fut assumée par :

- **M. Christian Slachetka** – commissaire-parent EHDA au conseil des commissaires et vice-président du comité de parents de la CSSMI
- **Mmes Annie Despins et Cindy Harvey** – respectivement déléguée et substitut aux assemblées du comité de parents de la CSSMI
- **M. Christian Slachetka**, président du comité, fut délégué au Forum des parents d'élèves HDAA organisé par la Fédération des comités de parents du Québec et délégué du Forum aux conseils généraux de la FCPQ, à Québec et à Longueuil
- **Mmes Andrée Martin et Marie-Hélène Gagnon** ont participé au colloque de Dysphasie Laurentides, à l'Externat Sacré-Cœur de Rosemère, le 9 novembre 2019.
- Le 25 janvier 2020, **M. Christian Slachetka** a représenté le comité à la rencontre des présidences des comités de parents et des CCSEHDAA, organisée par le Regroupement des comités de parents Laval-Laurentides-Lanaudière (RCP-3L).
- **Mmes Annie Lachapelle, Cindy Harvey, Karine Charbonneau et Panagiota Lianos** ont participé au colloque national virtuel tenu par l'Institut TA les 25 et 26 juin 2020.



Le comité a pris position sur les consultations suivantes provenant de la Commission scolaire :

- *Cadre d'organisation scolaire 2020-2023*
- *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la CSSMI 2020-2023*
- *Calendrier scolaire 2020-2021*

La pandémie Covid-19, le confinement obligé et la suspension des activités scolaires de la mi-mars à la fin juin ont passablement perturbé les présentations prévues au cours de l'année 2019-2020. Ainsi, en mars et avril, le comité n'a pas tenu de réunion. Les séances de mai et juin ont eu lieu virtuellement.

Les membres du comité CSEHDAA ont quand même maintenu leur engagement tout au long de cette année. Comme il se doit, ils sont restés concentrés sur la mission du comité. Nous pouvons en être fiers et nous poursuivrons dans la même direction.



Michel Levert
Président du comité de parents
2019-2020

Voici le rapport annuel 2019-2020 du comité de parents de la CSSMI, un comité de parents engagé et à l'écoute des parents et des élèves, qui pose des questions pertinentes et qui est déterminé à trouver des solutions pour le bien-être de tous.

Comme toujours, le comité de parents (CP) s'est fait un devoir de maintenir ses efforts pour tenir les parents informés de tout changement sur le plan des politiques de la Commission scolaire, du ministère de l'Éducation et de la loi. De plus, avec la collaboration de la CSSMI, plusieurs présentations ont eu lieu lors des séances mensuelles sur des sujets qui intéressent ou préoccupent les parents.

Le dossier des frais exigés aux parents et le remboursement aux parents en suivi du recours collectif, de même que les mesures budgétaires du Ministère décentralisées dans les écoles ont encore fait l'objet d'un suivi attentif de la part du comité de parents. Le projet de loi 40, modifiant la gouvernance scolaire, a été suivi assidûment tout au long de l'année, de même que son adoption sous bâillon le 8 février 2020. L'application de la nouvelle gouvernance fut amplement discutée après cette date. Toutes les communications du Ministère à ce sujet furent rigoureusement transmises aux représentants et aux substituts du comité de parents.

Actualité obligeant, la pandémie COVID-19 fut amplement discutée lors des deux réunions virtuelles que le CP a tenues en avril et en juin, surtout par rapport au suivi pédagogique à distance offert aux élèves par les enseignants et aux diverses plateformes, de même qu'à l'impact que cet épisode aura sur leur réussite. En contact constant avec la Directrice générale et la Secrétaire générale de la CSSMI durant ces mois d'arrêt, toutes les communications reçues du Ministère furent diligemment transmises aux membres du CP. Nous espérons que ce malheureux intermède sera derrière nous et que la prochaine année scolaire sera « normale » et harmonieuse.

Comme chaque année, le comité de parents a maintenu une participation active au sein du Regroupement des comités de parents de Laval, des Laurentides et de Lanaudière (RCP-3L), dernier regroupement régional de ce type au Québec, de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), véritable encyclopédie en matière de politique scolaire, de la Cellule 6-12 Deux-Montagnes et sud de Mirabel, pour connaître ce qui se passe chez nous et de Persévérons ensemble, table de partenaires de tout horizon, qui souligne et encourage par diverses activités la persévérance scolaire et sociale de nos jeunes.

Malheureusement, en raison de la pandémie et du confinement décrété par la Santé publique, le 15^e Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire, devant saluer l'engagement des parents œuvrant bénévolement dans nos écoles, a dû être annulé. Cette année, le thème était « Bénévoles, vous brillez par votre présence! ». Nous offrons nos remerciements sincères à ces parents bénévoles engagés, chacun offrant gracieusement son temps, sa créativité et son soutien indéfectible pour le bien de toute la communauté scolaire. Ce n'est que partie remise.

Chers parents, nous tenir informés et partager notre savoir est d'une importance capitale pour prendre la place qui nous est dévolue dans le système scolaire québécois. Nous devons garder en tête que nous nous impliquons pour que chaque élève, quel que soit son bagage de connaissances ou ses difficultés, ait sa place dans notre Commission scolaire. Nous sommes là pour nos jeunes, pour leur réussite.

Merci encore à tous ceux qui, de près ou de loin, se sont engagés au cours de cette année 2019-2020, autant au comité de parents que dans les conseils d'établissement, les organismes de participation parentale de nos écoles, les bibliothèques qui ne pourraient fonctionner sans vous ou les comités spéciaux de campagnes de financement, essentiels pour alléger le fardeau financier des parents et contribuer à ce que chaque école soit un milieu de vie stimulant. Soyez certains que vous êtes tous une grande richesse pour nos jeunes. Et soyez fiers : votre engagement fait une différence dans leur vie!

Portrait

LES ÉLÈVES

LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)

La CSSMI scolarise plus de 37 800 élèves en formation générale des jeunes :

24 201 élèves répartis dans 59 écoles primaires

13 560 élèves répartis dans 12 écoles secondaires

87 élèves répartis au primaire (29) et au
secondaire (58) à l'école des Érables

37 848 élèves du secteur des jeunes

LES SERVICES DE GARDE

La CSSMI compte 53 services de garde accueillant :

9 772 élèves réguliers

2 844 élèves sporadiques

12 616 élèves fréquentant
un service de garde

Source : Déclaration au 30 septembre 2019 (données variables faisant suite aux bilans ministériels)



LE TRANSPORT SCOLAIRE ¹

La Commission scolaire, en partenariat avec les différentes villes et municipalités sur son territoire, assure la sécurité de quelque 11 661 élèves marcheurs.

Le service de transport scolaire est offert par 10 entreprises de transport à plus de 24 800 élèves vers environ 25 500 adresses différentes. Il s'agit de 849 parcours couvrant une distance de 42 700 km quotidiennement.

La flotte de véhicules scolaires desservant les élèves de la CSSMI sur son territoire de 800 km² se répartit comme suit :

198 autobus scolaires jaunes

200 berlines, dont 7 adaptées

1 253 élèves transportés par les autobus EXO

27 minibus, dont 13 adaptés et 14 réguliers

¹ Les données du transport ne peuvent être comparées aux données de la déclaration puisqu'un élève peut être marcheur ET transporté OU inscrit au service de garde selon sa situation familiale.

LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE (FGA) ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

La CSSMI scolarise plus de 5 800 élèves en formation générale adulte et professionnelle :

FGA

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Femmes	2 014	1 961	1 886	1 769	1 591
Hommes	2 853	2 772	2 545	2 444	2 102
Total des Centres FGA	4 867	4 733	4 431	4 213	3 693

FP

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nouveaux inscrits	903	885	1 073	1 025	1 282
Poursuite de formation	1 447	1 359	1 060	1 083	898
Total des Centres FP	2 350	2 244	2 133	2 108	2 180

Personnes inscrites en FP et FGA	7 217	6 977	6 564	6 321	5 873
----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

RESSOURCES HUMAINES

4 582 enseignants
268 professionnels
269 gestionnaires
2 982 employés de soutien technique et administratif
411 employés de soutien manuel

RESSOURCES MATÉRIELLES

97 bâtiments
452 030 m² de bâtiments à entretenir
38,7 ans : la moyenne d'âge du parc immobilier

2 nouvelles écoles primaires :

- Saint-Eustache, école Curé-Paquin – Ouverture rentrée 2019-2020
- Mirabel (Domaine-Vert Nord) – Ouverture automne 2020

43,1 millions \$ de travaux dans nos établissements
totalisant 101 projets (été 2019) :

Quelques exemples :

- Installation de modulaires
- Embellissement de cours d'écoles
- Remplacement de portes, escaliers, mobilier intégré
- Réfection de maçonnerie
- Réfection de toitures
- Réfection de planchers de gymnase
- Nettoyage de conduits de ventilation

LE TERRITOIRE (ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ADMINISTRATIFS)

16 villes

desservies dans un territoire comprenant 4 MRC :

Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Lorraine, Mirabel (Saint-Augustin, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Domaine-Vert), Oka, Pointe-Calumet, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide et une partie de Terrebonne

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ADMINISTRATIFS

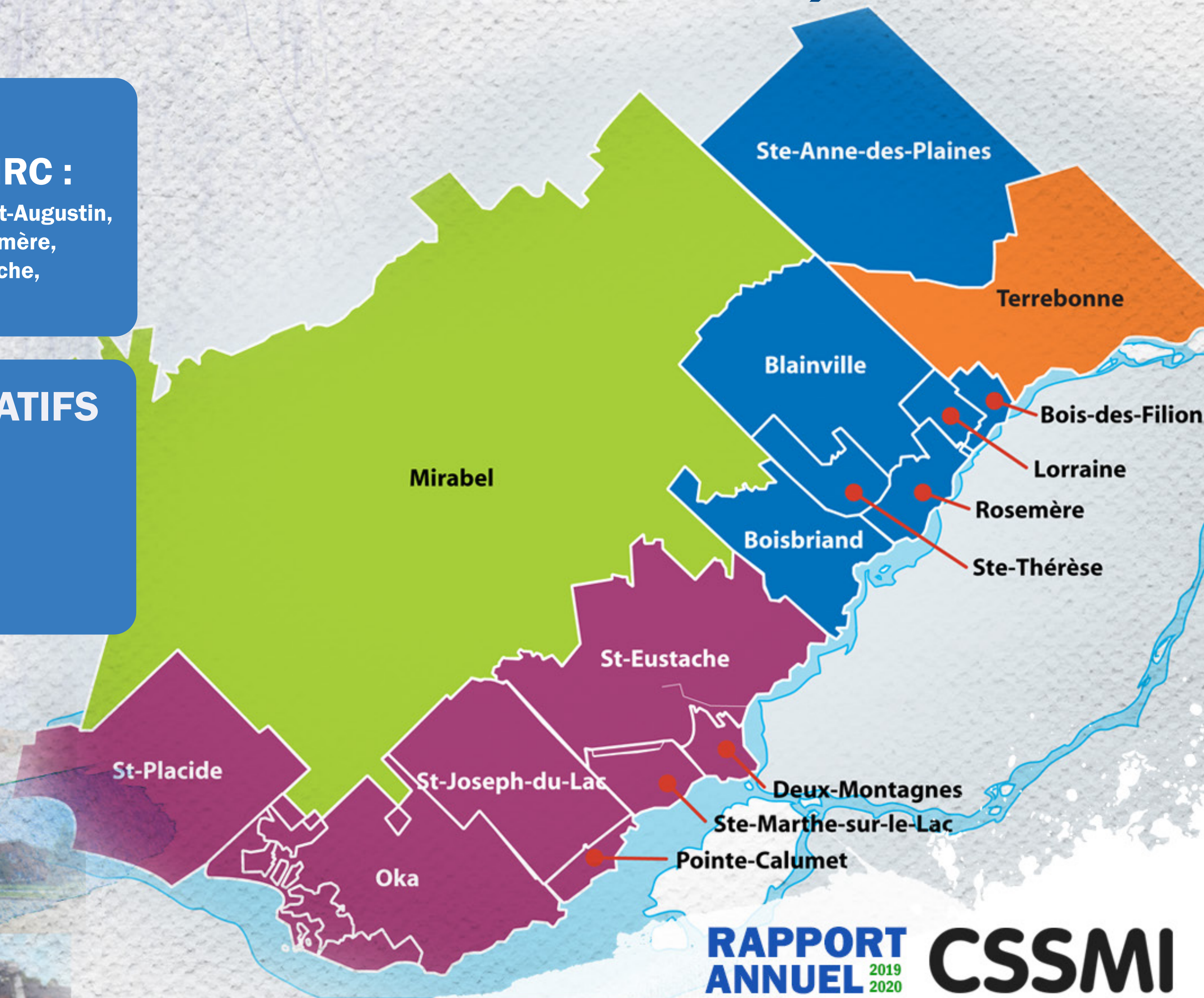
59 écoles primaires

13 écoles secondaires incluant l'école régionale des Érables

2 centres de formation générale aux adultes

5 centres de formation professionnelle

1 centre administratif avec 8 services administratifs



OBLIGATIONS LÉGALES

LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES AVRIL 2019 À MARS 2020

Afin de donner au gouvernement un portrait exact des effectifs gouvernementaux, la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit des dispositions à caractère permanent portant notamment sur le dénombrement de la main-d'œuvre, le contrôle des effectifs et l'identification des contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus. Les organismes publics doivent faire état de l'application de cette Loi dans leur rapport annuel.

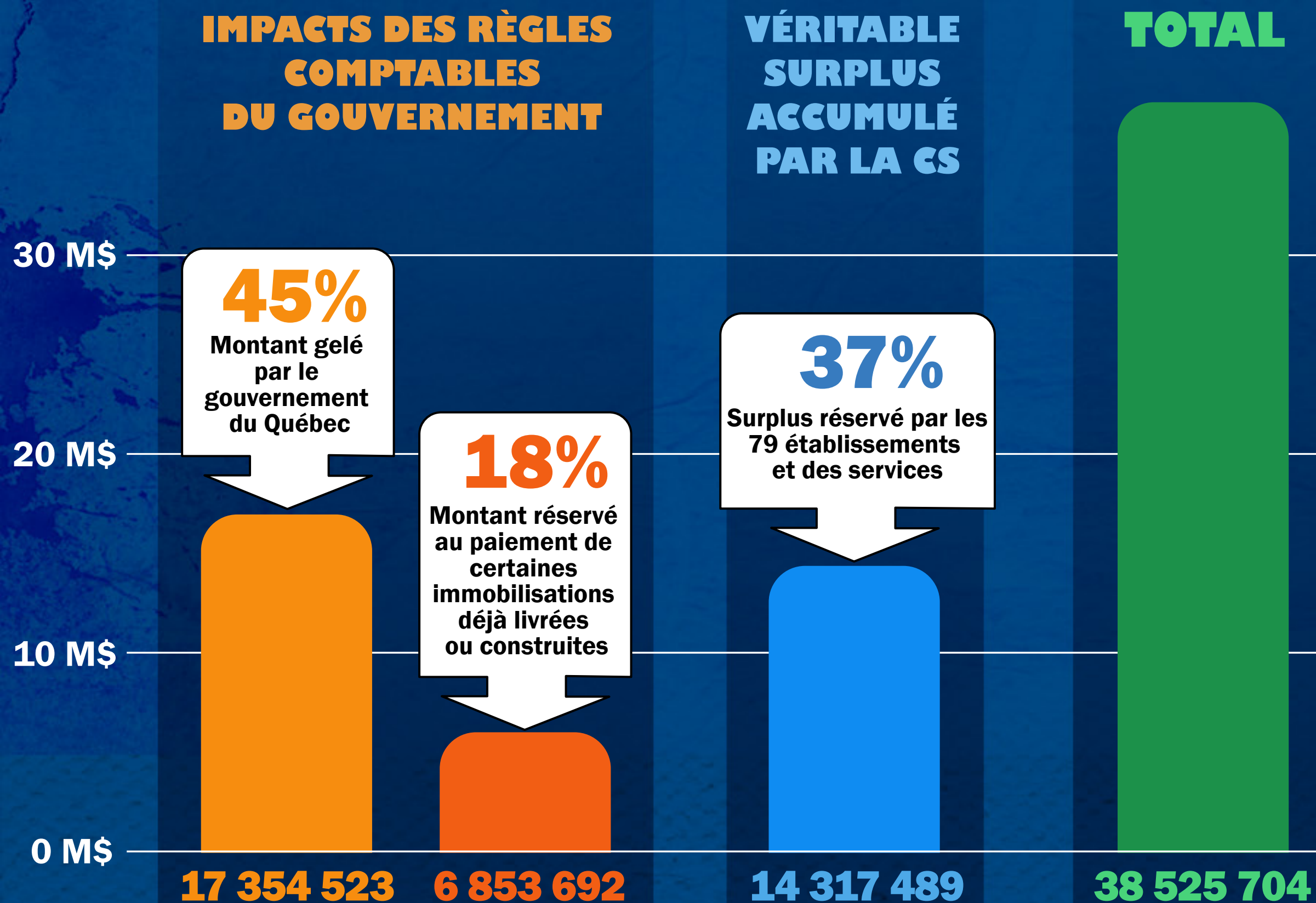
Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la cible ministérielle fixée pour la CSSMI était de 8 306 438,34 heures rémunérées.

Le total de nos heures rémunérées étant de 8 218 305,41, la cible ministérielle a donc été respectée.

En ce qui a trait aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, il y a eu 34 contrats à la CSSMI pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

	AVRIL 2019 À MARS 2020			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	425 572,34	0,00	425 572,34	275
2 Personnel professionnel	408 592,68	2 132,53	410 725,21	295
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	4 330 427,51	10 967,31	4 341 394,83	5 187
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 585 966,92	11 582,86	2 597 549,78	2 987
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	437 527,10	5 536,16	443 063,25	397
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	8 188 086,55	30 218,86	8 218 305,41	9 141

SURPLUS ACCUMULÉ PAR LA CSSMI AU 30 JUIN 2020



Le rapport financier de l'année scolaire 2019-2020 a été soumis au conseil d'administration du 15 décembre 2020, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le rapport financier est conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le surplus d'exercice totalise 7,6 M\$, soit 1,6 % du budget total. La pandémie de COVID-19 a occasionné la fermeture des établissements du 13 mars jusqu'au 30 juin 2020, soit 30 % de l'année. Bien que ce contexte ait engendré des impacts financiers négatifs, les économies dégagées ont été supérieures, ce qui explique en grande partie le surplus d'exercice exceptionnel de 7,6 M\$.

Conséquemment, le surplus accumulé par la CSSMI a été augmenté d'autant. Présentant un montant de 30,9 M\$ au 30 juin 2019, il s'élève à 38,5 M\$ au 30 juin 2020 et est composé des deux éléments suivants :

- 1 Le surplus accumulé par tous nos établissements et services, au montant total de 14,3 M\$. Ce surplus équivaut au véritable patrimoine financier de la CSSMI. Ce montant représente donc la totalité des montants alloués à nos établissements et services au cours des dernières années et qui n'ont pas été dépensés au 30 juin 2020. Il est à noter que le gouvernement du Québec restreint de façon importante le transfert de ces surplus accumulés à l'année scolaire suivante.
- 2 Le surplus accumulé comptable, au montant total de 24,2 M\$. Ce dernier n'a aucun impact sur le budget de la Commission scolaire, mais il doit être présenté aux livres, conformément aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Ce montant ne représente donc aucunement une marge de manœuvre pour la CSSMI.

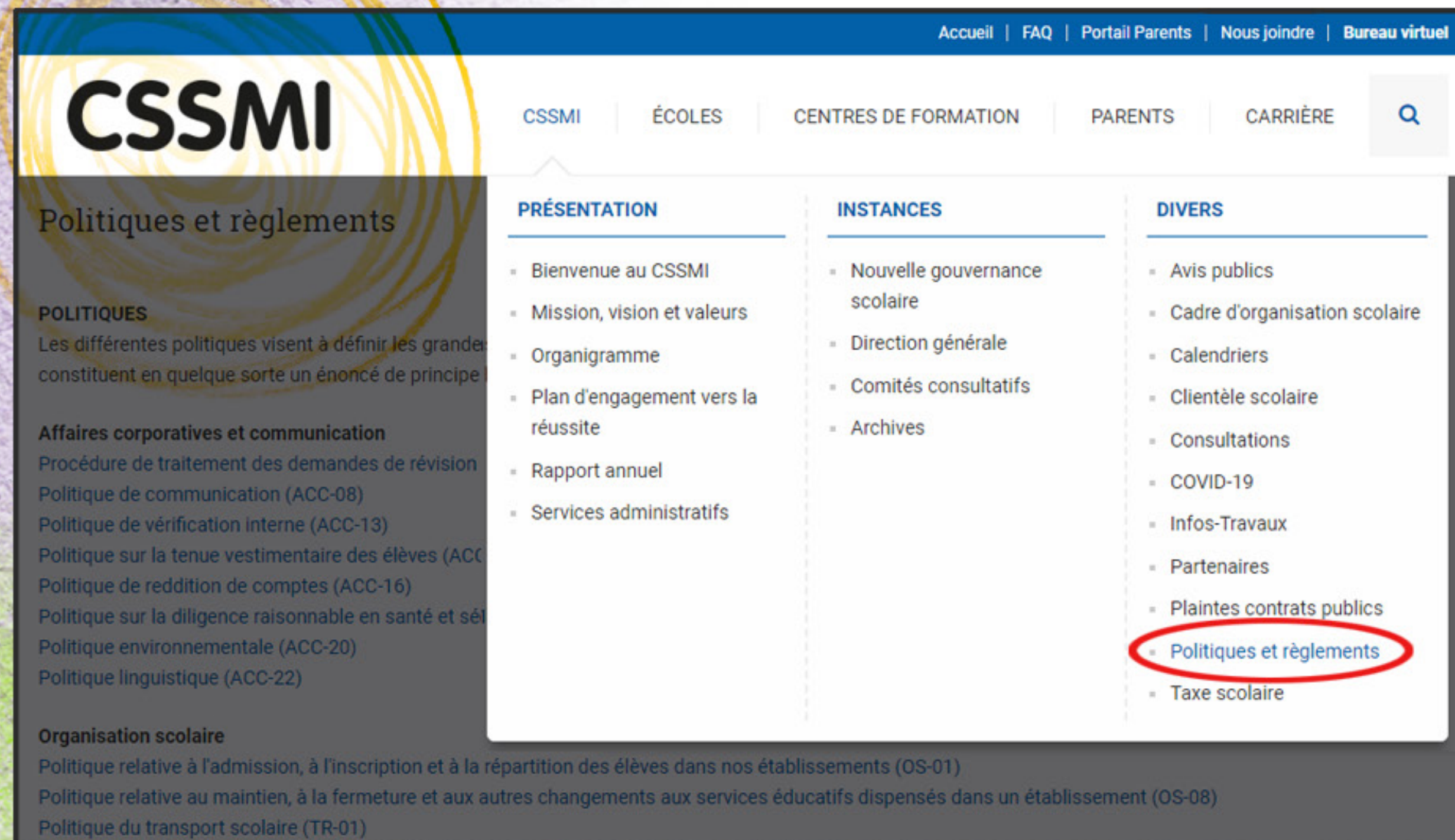
Source : DSRF
Novembre 2020

OBLIGATIONS LÉGALES

LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Selon l'article 275.2 de la *LIP*, la CSSMI doit inclure dans son Rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.



The screenshot shows the CSSMI website interface. The top navigation bar includes links for Accueil, FAQ, Portail Parents, Nous joindre, and Bureau virtuel. The main navigation menu has tabs for CSSMI, ÉCOLES, CENTRES DE FORMATION, PARENTS, and CARRIÈRE. The left sidebar lists various policy areas under 'Politiques et règlements', including 'POLITIQUES' and 'Affaires corporatives et communication'. The main content area is divided into three columns: PRÉSENTATION, INSTANCES, and DIVERS. The 'DIVERS' column contains a list of links, with 'Politiques et règlements' circled in red. A green arrow points from this link towards the right side of the slide.

Accueil | FAQ | Portail Parents | Nous joindre | Bureau virtuel

CSSMI

CSSMI | ÉCOLES | CENTRES DE FORMATION | PARENTS | CARRIÈRE

Politiques et règlements

POLITIQUES
Les différentes politiques visent à définir les grandes lignes de la CSSMI en quelque sorte un énoncé de principe.

Affaires corporatives et communication
Procédure de traitement des demandes de révision
Politique de communication (ACC-08)
Politique de vérification interne (ACC-13)
Politique sur la tenue vestimentaire des élèves (ACC-14)
Politique de reddition de comptes (ACC-16)
Politique sur la diligence raisonnable en santé et sécurité (ACC-17)
Politique environnementale (ACC-20)
Politique linguistique (ACC-22)

Organisation scolaire
Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)
Politique relative au maintien, à la fermeture et aux autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement (OS-08)
Politique du transport scolaire (TR-01)

PRÉSENTATION

- Bienvenue au CSSMI
- Mission, vision et valeurs
- Organigramme
- Plan d'engagement vers la réussite
- Rapport annuel
- Services administratifs

INSTANCES

- Nouvelle gouvernance scolaire
- Direction générale
- Comités consultatifs
- Archives

DIVERS

- Avis publics
- Cadre d'organisation scolaire
- Calendriers
- Clientèle scolaire
- Consultations
- COVID-19
- Infos-Travaux
- Partenaires
- Plaintes contrats publics
- Politiques et règlements**
- Taxe scolaire

Vous pouvez consulter le document
Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la CSSMI.

à l'adresse suivante :

www.cssmi.qc.ca

sous l'onglet CSSMI – Divers – Politiques et règlements

ou :

[Cliquez ici](#)

Pour consultation immédiate

Ce document est mis à jour
annuellement.

OBLIGATIONS LÉGALES

LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Tout comme l'année précédente, en 2019-2020, chaque école de la CSSMI a veillé à l'actualisation et à la mise en œuvre du *Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence* à l'école. Par une démarche structurée et concertée, les directions d'école ont coordonné les travaux de leur comité dédié à ce mandat. Ainsi, chaque école obtient un Plan de lutte qui lui est propre et qui répond aux besoins du milieu. La prévention étant la pierre angulaire dans l'atteinte de nos objectifs en matière d'intimidation et de violence, un souci particulier a été porté à la composante 2 du Plan de lutte qui englobe les mesures de prévention visant à instaurer et à maintenir un climat scolaire sécurisant et bienveillant.

Outre l'accompagnement offert au personnel des écoles dans ce dossier, autant pour le volet prévention que pour le volet intervention, la Direction du service de la formation générale des jeunes (DSFGJ) a veillé à la diffusion des balises ministérielles et a assuré un rôle de vigie quant au contenu relié à chaque Plan de lutte.

Afin de soutenir le déploiement d'un climat propice aux apprentissages, l'accompagnement auprès des intervenants des écoles pour l'élaboration du code de vie de l'école comprenant une visée éducative s'est poursuivi. Considérant que l'enseignement des comportements attendus en milieu scolaire est sans contredit une avenue efficace pour l'établissement et le maintien d'un environnement scolaire propice aux apprentissages, la DSFGJ a offert plusieurs formations sur le sujet à l'intention du personnel des écoles.

De plus, les études et travaux ministériels reliés au dossier de la prévention de la violence confirment l'importance de veiller au développement des habiletés sociales des élèves. Il s'agit, sans contredit, d'un facteur de protection incontournable pour prévenir la violence et l'intimidation en milieu scolaire. Considérant cela, plusieurs formations et accompagnements ont eu lieu dans nos milieux afin d'assurer la mise en œuvre de pistes d'action probantes sur le sujet.

En cohérence avec nos valeurs inclusives, une attention particulière a été portée au respect des droits de nos élèves issus de la diversité sexuelle. En ce sens, par des formations et des accompagnements personnalisés réalisés par la DSFGJ dans plusieurs de nos écoles, nous avons pu réitérer notre souci premier quant au bien-être de nos élèves. En collaboration notamment avec les parents, les partenaires de la communauté et du réseau de la santé et des services sociaux, des actions concertées ont été réalisées afin de mieux répondre aux besoins de tous nos élèves.

Enfin, il s'avère important de noter que tous les signalements concernant un acte d'intimidation ou de violence ont été traités par les écoles concernées. La protectrice de l'élève a été interpellée par des élèves ou des parents concernant des situations d'intimidation ou de violence à 10 reprises sans qu'aucune plainte formelle n'ait été retenue pour examen, conformément au *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* de la CSSMI.





OBLIGATIONS LÉGALES

LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Le Rapport annuel 2019-2020 de la protectrice de l'élève, Mme Francine Ladouceur, est présenté conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que « le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données. »

Les avis présentés sont fondés sur une analyse approfondie des besoins de l'élève. L'étude est effectuée en collaboration avec différents intervenants de la Commission scolaire et les recommandations qui en découlent se prennent dans le meilleur intérêt de l'élève.

Pour la période, nous avons reçu cent vingt-quatre (124) demandes d'intervention, dont cent vingt (120) demandes d'assistance ou plaintes prématurées orientées à l'interne ou demandes d'assistance. Parmi celles-ci, une plainte (1) a fait l'objet d'un examen et de recommandations par la directrice générale. Enfin, trois (3) ont mis en cause l'éthique ou les attitudes d'un membre du personnel. Ces dernières ont été orientées vers la direction générale adjointe concernée pour examen. Dans tous les cas, nous nous sommes assurés de faire les suivis appropriés et d'offrir une grande collaboration.

Il est possible d'avoir accès aux services de la protectrice de l'élève si un parent ou un élève est insatisfait après avoir franchi toutes les étapes prévues dans le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes*. Ce règlement et la procédure à suivre peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://gestiondoc.cssmi.qc.ca/gesdoc/SIP-25.pdf>

Les coordonnées ainsi que l'intégralité du Rapport annuel 2019-2020 de la protectrice de l'élève sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet de la CSSMI : www.cssmi.qc.ca

OBLIGATIONS LÉGALES

LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics permet à une personne de divulguer sans représailles un acte répréhensible commis dans un organisme public. Cette divulgation peut se faire au Protecteur du citoyen et, pour les employés de l'organisme, à une personne de l'organisme désignée responsable.

À la CSSMI, la secrétaire générale et la directrice du Service des affaires corporatives et des communications a été désignée à cet effet.

En vertu de la Loi, la Commission scolaire doit inclure dans son Rapport annuel le nombre de divulgations reçues et traitées.

Reddition de comptes 2019-2020 ¹ : Article 25 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou communications par point
1 Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1
2 Divulgations auxquelles il a été mis fin en vertu de l'application du paragraphe 3° de l'article 22	1
3 Divulgations fondées	0
4 Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	0
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	0
5 Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

¹ En vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, la reddition de comptes couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

Le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) définit les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative sur le territoire de chaque commission scolaire. Ce plan est produit en concordance avec le *Plan stratégique* du Ministère et doit comporter :

- Le contexte dans lequel la commission scolaire évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- Les orientations et les objectifs retenus;
- Les cibles visées par le *Plan d'engagement vers la réussite* au terme de sa mise en œuvre;
- Les indicateurs, notamment les indicateurs nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- Une déclaration formulant les objectifs de la commission scolaire quant aux services offerts et à leur qualité;
- Tout autre élément déterminé par le ministre.

Rappelons que le conseil des commissaires de la CSSMI a adopté le *Plan d'engagement vers la réussite* 2018-2022 le 25 septembre 2018. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les établissements et les services administratifs ont arrimé au PEVR la rédaction de leur projet éducatif et de leur plan d'action.

Le 4 décembre 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a rendu public son nouveau *Plan stratégique*, lequel couvre la période de 2019 à 2023. Avec ce nouvel horizon de 2023, et en vertu de la *Loi sur l'instruction publique (LIP, article 209.1)*, les commissions scolaires ont été appelées à harmoniser la période de leur *Plan d'engagement vers la réussite* à celle du *Plan stratégique* du MEES. Ainsi, au mois de mars dernier, dans l'exercice des pouvoirs qui lui ont été conférés par le projet de *Loi 40*, la directrice générale a adopté une résolution modifiant la période de mise en œuvre actuelle du PEVR de la CSSMI, passant de 2018-2022 à 2018-2023. Dans le respect des directives ministérielles, en 2020-2021, les établissements procéderont au même arrimage en lien avec leur projet éducatif, et ce, conformément à l'article 37.1 de la *LIP*.

LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2023

PEVR

LES PLUS RÉCENTS RÉSULTATS DES ÉLÈVES

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la CSSMI ne peut rendre compte en 2019-2020 de certains indicateurs du PEVR. Toutefois, les plus récents résultats disponibles démontrent une augmentation de la réussite et de la persévérance des élèves. En effet, les taux de réussite en français au secondaire et en mathématiques au primaire et au secondaire sont en progression. Quant au taux de décrochage, autre bonne nouvelle, il poursuit sa descente après une légère remontée l'année dernière affichant maintenant 7,0 %. Ce résultat place la CSSMI au 3^e rang des commissions scolaires les plus performantes au Québec. Mentionnons que le taux de la CSSMI est plus bas de 8,4 points comparativement au reste du réseau public (10,2 points plus bas pour les garçons et 6,6 points plus bas pour les filles). Terminons avec le taux de diplomation et de qualification après 7 ans qui atteint un taux de 84,3 %, dépassant ainsi la cible établie pour 2023.

INDICATEURS DE L'ENJEU 1

LA RÉUSSITE EN FRANÇAIS

Indicateurs	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Taux de réussite en français (<i>Primaire</i>)		97,6 % (17 952 élèves/18 399 élèves)	97,4 % (18 287 élèves /18 770 élèves)	97,3 % (18 567 élèves/19 092 élèves)	96,9 % (18 707 élèves/19 303 élèves)
Taux de réussite <u>assurée</u> en français (<i>Primaire</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	77,3 % (14 221 élèves/18 399 élèves)	76,8 % (14 422 élèves/18 770 élèves)	76,1 % (14 533 élèves/19 092 élèves)	N/D*
Taux de réussite en français (<i>Secondaire</i>)		91,5 % (10 481 élèves/11 460 élèves)	92,5 % (10 807 élèves/11 685 élèves)	92,6 % (11 260 élèves/12 157 élèves)	95,44 % (12 213 élèves/12 796 élèves)
Taux de réussite <u>assurée</u> en français (<i>Secondaire</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	49,7 % (5 694 élèves/11 460 élèves)	52,4 % (6 126 élèves/11 685 élèves)	53,6 % (6 519 élèves/12 157 élèves)	N/D*
Taux de réussite en français (<i>FGA</i>)		86,4 % (2 134 élèves/2 469 élèves)	95,9 % (2 172 élèves/2 266 élèves)	95,3 % (1 770 élèves/1 857 élèves)	93,7 % (1061 élèves/1 132 élèves)
Taux de réussite <u>assurée</u> en français (<i>FGA</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	28,3 % (699 élèves/2 469 élèves)	30,1 % (683 élèves/2 266 élèves)	37,0 % (687 élèves/1 857 élèves)	37,1 % (420 élèves/1 132 élèves)

*Compte tenu des circonstances de la COVID-19 ayant entraîné la fermeture de la CSSMI au mois de mars 2020, les résultats de ces indicateurs ne sont pas disponibles.

INDICATEURS DE L'ENJEU 1

LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES

Indicateurs	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Taux de réussite en mathématiques (<i>Primaire</i>)		95,3 % (17 568 élèves/18 425 élèves)	95,0 % (17 832 élèves/18 770 élèves)	94,6 % (18 062 élèves/19 092 élèves)	96,3 % (18 609 élèves/19 314 élèves)
Taux de réussite <u>assurée</u> en mathématiques (<i>Primaire</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	78,1 % (14 388 élèves/18 425 élèves)	77,9 % (14 616 élèves/18 770 élèves)	76,9 % (14 685 élèves/19 092 élèves)	N/D*
Taux de réussite en mathématiques (<i>Secondaire</i>)		87,5 % (10 078 élèves/11 523 élèves)	88,3 % (10 409 élèves/11 787 élèves)	86,9 % (10 600 élèves/12 198 élèves)	92,47 % (11 802 élèves/12 763 élèves)
Taux de réussite <u>assurée</u> en mathématiques (<i>Secondaire</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	53,1 % (6 121 élèves/11 523 élèves)	56,6 % (6 668 élèves/11 787 élèves)	55,2 % (6 738 élèves/12 198 élèves)	N/D*
Taux de réussite en mathématiques (<i>FGA</i>)		88,4 % (2 431 élèves/2 750 élèves)	94,0 % (1 772 élèves/21 886 élèves)	91,5 % (1 198 élèves/1 310 élèves)	85,4 % (660 élèves/773 élèves)
Taux de réussite <u>assurée</u> en mathématiques (<i>FGA</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	54,7 % (1 504 élèves/2 750 élèves)	54,8 % (1 034 élèves/1 886 élèves)	50,4 % (660 élèves/1 310 élèves)	46,3 % (358 élèves/773 élèves)

*Compte tenu des circonstances de la COVID-19 ayant entraîné la fermeture de la CSSMI au mois de mars 2020, les résultats de ces indicateurs ne sont pas disponibles.

INDICATEURS DE L'ENJEU 1

LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Taux d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Maintenir sous 6,0 %	5,8 %	4,4 %	3,8 %	N/D*

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Taux de sorties sans diplôme ni qualification	Maintenir sous 10,0 %	8,5 %	7,2 %	8,6 %	7,0 %

Indicateurs	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2016-2017 (Réf. 2014-2015) Cohorte 2008	Résultats parus en 2017-2018 (Réf. 2015-2016) Cohorte 2009	Résultats parus en 2018-2019 (Réf. 2016-2017) Cohorte 2010	Résultats parus en 2019-2020 (Réf. 2017-2018) Cohorte 2011
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (moins de 20 ans) (Global)	84,0 %	78,6 %	78,6 %	79,7 %	84,3 %
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (moins de 20 ans) (Garçons)	78,8 %	72,2 %	71,8 %	75,3 %	82,5 %
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (moins de 20 ans) (EHDA)	68,7 %	47,5 %	53,7 %	58,0 %	65,5 %

*Compte tenu des circonstances de la COVID-19 ayant entraîné la fermeture de la CSSMI au mois de mars 2020, les résultats de ces indicateurs ne sont pas disponibles.

INDICATEURS DE L'ENJEU 1

LES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Indicateurs	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Taux de réussite aux épreuves ministérielles (Écriture 4 ^e année primaire)	Maintenir à 90,0 %	92,7 %	93,1 %	93,4 %	N/D*
Taux de réussite <u>assurée</u> aux épreuves ministérielles (Écriture 4 ^e année primaire)	Augmenter le nombre d'élèves	62,0 %	64,5 %	64,1 %	N/D*
Taux de réussite aux épreuves ministérielles (Écriture 5 ^e année secondaire)	85,0 %	76,0 %	76,9 %	77,1 %	N/D*

*Compte tenu des circonstances de la COVID-19 ayant entraîné la fermeture de la CSSMI au mois de mars 2020, les résultats de ces indicateurs ne sont pas disponibles.

INDICATEURS DE L'ENJEU 2

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Le nombre de minutes d'activité physique par jour	Faire bouger les élèves du préscolaire et du primaire 60 minutes par jour	69 % des écoles primaires ont fait bouger leurs élèves en moyenne 60 minutes par jour	N/D*

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
L'état de la situation de chaque milieu (<i>violence et intimidation</i>)	Agir sur le facteur de protection le plus vulnérable	Considérant les obligations légales reliées à cet indicateur, toutes les écoles mettent à jour leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence et agissent sur le facteur de protection le plus vulnérable dans leur milieu	

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Les référentiels portant sur la relation élève-enseignant de qualité et élève-intervenant de qualité	Assurer la sensibilisation de tous deux fois par année	53 % des établissements ont sensibilisé de façon formelle leur personnel durant l'année	N/D*

*Compte tenu des circonstances de la COVID-19 ayant entraîné la fermeture de la CSSMI au mois de mars 2020, les résultats de ces indicateurs ne sont pas disponibles.

INDICATEURS DE L'ENJEU 2

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
L'indice de vétusté des bâtiments	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant (vétusté inférieure à 15 %)	44 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant (45 bâtiments)	42 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant (44 bâtiments) Plusieurs bâtiments ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la nouvelle mesure du MEQ « 50630 –Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection » démontrant qu'il est plus avantageux de remplacer le bâtiment que de le rénover. Ces analyses ont généré l'ajout de travaux et ont, par le fait même, augmenté le Déficit de Maintien d'Actifs (DMA).



INDICATEURS DE L'ENJEU 2

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Les établissements intégrant la numérique, la robotique et la programmation en classe	Faire en sorte que tous les établissements intègrent, dans au moins une classe, un projet ou plus en numérique, ou en robotique ou en programmation	85 % des établissements ont intégré un projet dans au moins une classe	N/D*

Indicateur	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Les projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	Augmenter annuellement le nombre de projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	37 projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	N/D*

*Compte tenu des circonstances de la COVID-19 ayant entraîné la fermeture de la CSSMI au mois de mars 2020, les résultats de ces indicateurs ne sont pas disponibles.

INDICATEURS DE L'ENJEU 3

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Le nombre de formations organisationnelles et le nombre de parents y participant	Développer un minimum de 4 formations organisationnelles diversifiées (CSSMI et partenaires) afin de rejoindre annuellement un nombre croissant de parents	4 formations 112 parents présents	4 formations 192 parents présents

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019			Résultats parus en 2019-2020		
		Portail Parents	Site CSSMI	Sites établiss.	Portail Parents	Site CSSMI	Sites établiss.
Les outils de communication disponibles	Augmenter annuellement le nombre de visites sur le Portail Parents et sur les sites des établissements	N/D	1 063 931 utilisateurs	144 013 utilisateurs	N/D	1 006 863 utilisateurs	456 830 utilisateurs

INDICATEURS DE L'ENJEU 3

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Les résultats des recherches probantes portant sur le développement d'une réelle culture de collaboration	Instaurer dans chaque milieu des pratiques collaboratives démontrées efficaces par les recherches	4 établissements en accompagnement avec M. Massé	22 établissements en accompagnement avec M. Massé Du fait de la pandémie, le dernier bloc de formation d'une durée de deux journées a dû être reporté à l'année scolaire 2020-2021.
Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Le nombre de jours de formation par employé	Viser annuellement 6 demi-journées, incluant 3 demi-journées obligatoires pour tous les enseignants	Considérant l'ampleur de ce chantier et les enjeux qui y sont reliés, des réflexions sont en cours au regard de la variété de l'offre de formation et de ses contenus	Considérant l'ampleur de ce chantier et les enjeux qui y sont reliés, des travaux sont toujours en cours pour développer un outil de type portfolio professionnel qui permettrait de favoriser et de recenser le développement des employés de la CSSMI

INDICATEURS DE L'ENJEU 3

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Une stratégie concertée avec les employeurs de la région	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de formation et de stages	En FGAP, 17 programmes étaient offerts en alternance travail-études Au total, à la CSSMI, 293 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire	En FGAP, 18 programmes étaient offerts en alternance travail-études Au total, à la CSSMI, 285 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire
Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020
Un cadre de référence en matière de représentation de la CSSMI au sein des différentes instances, conjointement avec les partenaires	Réviser et améliorer les mécanismes de concertation	La CSSMI a renouvelé l'entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation	Il avait été prévu qu'une entente sur la négligence éducative soit conclue avec le CISSS des Laurentides. Les modalités d'application de l'entente de complémentarité avec le CISSS des Laurentides devaient être convenues avec nos partenaires. Le confinement du printemps et les enjeux qui en ont découlé nous ont contraints à différer à l'automne 2020 l'échéance de ces travaux.

REMERCIEMENTS

MERCI À TOUS!

La Direction générale

CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉDACTION, RÉVISION ET COORDINATION :
La Direction du service des affaires corporatives et des communications

COLLABORATEURS :

La Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle

La Direction du service de la formation générale des jeunes

La Direction du service de l'organisation scolaire

La Direction du service des ressources financières

La Direction du service des ressources humaines

La Direction du service des ressources matérielles

La Direction du service des technologies de l'information

et tous les signataires des textes

Édition 2019-2020

ISBN 2-922481-19-0

CSSMI

Centre administratif de la CSSMI
430, boulevard Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec)
J7R 6V6
450 974-7000